

Les historiens de l'architecture et le marché de l'emploi.

Résultats et analyse de l'enquête menée auprès des docteurs en histoire de l'architecture de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en juin 2005

par Hélène Caroux et Aymone Nicolas, docteurs de l'université Paris 1.

Introduction

Encouragées par le mouvement de contestation des chercheurs et par la question de l'emploi dans le domaine de la culture et du patrimoine, nous avons lancé en mai 2005 une enquête auprès de nos collègues, historiens de l'architecture contemporaine. Ces doctorants ou docteurs ont en commun d'avoir suivi la formation doctorale en histoire de l'art, option histoire de l'architecture contemporaine proposée depuis 1991 à l'initiative de Gérard Monnier, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et poursuivie par Claude Massu depuis 2003. Sont également pris en compte les doctorants et docteurs qui ont entamés une thèse sous la direction d'enseignants associés : Jean-Yves Andrieux, Dominique Rouillard, Antoine Picon, Frédéric Seitz et Danièle Voldman. Si cette formation est particulièrement axée sur l'histoire de l'architecture du XX^e siècle, d'autres universités (Paris IV, Bordeaux III, Rennes II, Lille III, Paris VIII et Paris XII) proposent une formation analogue mais avec chacune leur spécificité : XIX^e siècle, patrimoine industriel, histoire des jardins, urbanisme etc. Prochainement, les masters de recherche et les doctorats en architecture délivrés par les écoles d'architecture devraient s'ajouter à cette offre.

La multiplicité des formations rend compte de l'intérêt qui est porté à l'histoire de l'architecture. Issus des transformations des villes depuis la seconde guerre mondiale, des retombées du tourisme culturel et de la prise en compte du patrimoine moderne, les besoins en recherche, expertise, inventaire et conservation du patrimoine sont importants et le sont d'autant plus au sein des collectivités territoriales depuis la décentralisation. Les problèmes et les questions posés par notre environnement urbain ne manquent pas et c'est à cela que se sont attelés depuis 1991 les chercheurs interrogés. Leurs travaux ont aussi bien porté sur les acteurs (le ministre Eugène Claudius Petit, l'architecte Jean Dubuisson, l'ingénieur Bernard Laffaille), que sur les édifices (les maisons en plastique, les lycées) ou encore les sites (l'urbanisme de dalles)... La liste¹ est longue mais tous témoignent de sujets d'un grand intérêt et dont une grande partie a été publiée. Reste à savoir si ces historiens de l'architecture exercent leur métier et mettent leur compétence au service de la collectivité, en nous aidant à mieux connaître la ville d'aujourd'hui.

Pour cela, nous avons entrepris une enquête auprès des doctorants et docteurs, inscrits en histoire de l'architecture entre 1991 et 2005, dont nous donnons ici les résultats (les études de doctorat et le marché du travail) suivis de leur analyse. Ces informations nous ont amenées à nous interroger sur les problèmes que rencontrent ces docteurs en matière d'emploi et à montrer qu'il existe des solutions concrètes pour une meilleure reconnaissance de cette formation en particulier dans le domaine de la conservation des musées et du patrimoine.

¹ Voir annexes, p. 9 ainsi que la liste complémentaire des thèses soutenues sur l'ensemble de la France entre 1994 et 2004.

Entre 1991 et 2005, 43 personnes ont soutenu leur thèse. Parmi elles, 35% sont des étudiants étrangers, 33 % sont architectes et on dénombre un peu plus de femmes (60%) que d'hommes (40%).

Les résultats de cette enquête se basent d'une part sur des données quantitatives générales concernant ces 43 personnes, d'autre part, sur des informations qualitatives obtenues auprès d'un échantillon de 15 personnes ayant répondu à un questionnaire.

I- Les études de doctorat : résultats

A- Données générales :

L'âge moyen d'un étudiant qui entreprend sa thèse est de 30 ans. Cependant, ce chiffre est à relativiser puisque si l'on excepte ceux qui ont entrepris leur thèse après 35 ans, généralement le cas d'architectes en exercice, l'âge moyen s'élève à 26 ans et demi.

La durée moyenne pour la réalisation d'une thèse en histoire de l'architecture est d'un peu plus de cinq ans et varie entre 4 et 9 ans.

Parcours : les étudiants inscrits à ce doctorat ont suivi à 46 % des études universitaires en histoire de l'art. 33% sont titulaires d'un diplôme d'architecte (français ou étranger) et 20 % sont issus d'autres filières (anglais, sciences économiques, urbanisme...).

B - Le financement de la thèse :

Les aides publiques et privées : Plus d'1/3 des étudiants ont bénéficié d'aides pour financer leur thèse qu'elles soient publiques ou privées: allocation de recherche de l'Éducation nationale d'une durée de trois ans ou bourse d'une année d'un ministère ou d'une fondation. Cependant la réalisation d'une thèse n'étant jamais inférieure à 4 ans, tous ont été amenés à trouver d'autres moyens pour mener à terme leur recherche : chômage (40%), ATER (20%), CDD (40%). En outre, plus de 70% reconnaissent avoir eu recours à un soutien financier de leur conjoint, parents ou ont disposé de rentes.

L'emploi : Le nombre des allocations de recherche étant limité et celui des aides privées étant aléatoire, la plupart des étudiants en doctorat (60%) sont donc obligés de trouver un emploi pour financer leur thèse. Ces emplois se répartissent en deux catégories définies par nous : les activités « stables » (>1 an) et les activités précaires (≤1 an).

- Ils sont 45 % à avoir financé leur thèse de doctorat grâce à une activité stable (CDI, profession libérale). Cependant, on constate que cet emploi est souvent lié à l'obtention d'un autre diplôme et dans la majorité des cas (90%) à celui d'architecte.

- Les activités précaires concernent plus de la moitié des doctorants. Elles sont représentées par des CDD d'un an (13%), des CDD de moins d'un an (17%), des vacances (48%) ou encore des « petits boulots » (17%).

Les employeurs : le secteur public est le principal employeur des doctorants : Rectorat de Paris, Universités, Ecoles d'architecture, Réunion des musées nationaux, associations financées par l'Etat (CAUE, IFA). Le secteur privé est quant à lui représenté majoritairement par les professions libérales (architecte), puis viennent les maisons d'éditions et associations privées (Conseil national de l'ordre des architectes, Institut pour l'histoire de l'Aluminium)

Chômage : 33% des étudiants en doctorat ont connu une période chômage : 2/3 d'entre eux pendant une période allant de 2 à 3 ans et 1/3 d'une durée de quelques mois en alternance avec leurs CDD.

Les activités non rémunérées : Au cours de leur thèse, il est fréquent de constater que 40% des doctorants ont eu des activités non rémunérées : secrétariat, publication (revues, ouvrages), conférences, inventaire de fonds d'archives, organisation d'exposition.... Ces différentes activités si elles sont en rapport avec le domaine de l'histoire de l'art ou de l'architecture ne le sont pas nécessairement avec leur sujet de thèse.

II- Les docteurs et le marché du travail : résultats

Précisons tout d'abord que 55% de ces docteurs ont un emploi stable, 35% un emploi précaire et 10% sont au chômage.

A- Nature des emplois :

Les emplois permanents : les activités « stables » se répartissent entre trois principales catégories : architectes (33%), enseignants (50%), CDI privé (16%). Il est intéressant de constater que parmi eux, seuls 16% ont aujourd'hui un emploi stable depuis qu'ils ont obtenu leur doctorat. En effet, la moitié occupait déjà ce poste avant l'obtention de leur thèse, 1/3 ont un emploi qui est sans rapport avec l'histoire de l'architecture. L'obtention du doctorat s'inscrit donc soit dans un prolongement et ne constitue pas un élément nouveau leur permettant d'occuper un autre emploi, soit se révèle sans utilité, excepté peut-être pour le niveau d'études.

Les emplois précaires : 40% des docteurs occupent depuis l'obtention de leur thèse des emplois d'une durée inférieure à 1 an : CDD de 1 à 6 mois, vacations. Ces emplois sont répartis entre l'enseignement en école d'architecture, chargé de cours en université, chargé de mission (études et recherches auprès des collectivités, du Ministère de la culture...)

Sans emploi : 10% sont actuellement au chômage depuis au moins un an auquel s'ajoutent les 35% qui ont un emploi précaire alternant des périodes de vacations ou de CDD et de chômage.

B- Répartition des emplois : 18% des emplois concernent le métier d'architecte ; 45% l'enseignement (université et école d'architecture) avec un taux d'emploi précaire plus important dans les écoles ; 36% sont chargés de mission (patrimoine, recherche) et 18% travaillent dans un autre domaine que celui de l'histoire de l'architecture. A l'exception de la profession d'architecte en libéral, le secteur privé (cabinet d'architectes, offices HLM, secteur du bâtiment) ne semble pas s'intéresser à ce diplôme, le secteur public continuant à être le principal employeur.

III- Analyse

A- Pendant la thèse, nous constatons tout d'abord que l'obtention d'un doctorat nécessite en moyenne près de 10 années d'études après le baccalauréat. L'histoire de l'architecture contemporaine ne rencontre pas la seule adhésion des historiens de l'art mais elle constitue une référence pour des étudiants venus d'autres filières et un complément utile à

la formation d'architecte. Les aides publiques sont indispensables pour mener ce travail en un temps « normal » mais semblent insuffisantes au vu des chiffres. A l'exception des architectes, la plupart des doctorants financent donc leur thèse par des emplois précaires. Si cette conjoncture peut apparaître favorable pour mener de front ces deux activités, l'incertitude du renouvellement de ces contrats ou l'obligation de changer d'emplois les ont donc amenés à occuper en moyenne plus de 4 emplois au cours de leur thèse (entrecoupés parfois de période de chômage), ce chiffre pouvant varier de 2 à 9. Cette situation s'explique par le fait qu'il n'y a aucune possibilité d'obtenir un CDI dans le secteur public si l'on n'est pas fonctionnaire (par voie de concours).

B- Une fois la thèse obtenue, il apparaît que 90% des docteurs issus d'un autre cursus (économie, anglais..) ou titulaires d'un autre diplôme (architecte, agrégation..) occupent aujourd'hui un emploi stable. A l'heure actuelle, il serait alors plus difficile pour un docteur issu du cursus universitaire en histoire de l'art d'occuper un emploi dans son secteur d'activité, d'une durée supérieure à un an. Le secteur public continuant à être le principal employeur, les mêmes problèmes subsistent donc pour trouver un emploi stable sans passer par la voie des concours de la fonction publique ou territoriale. Malgré ces situations, on se rend compte que ces docteurs font le choix d'accepter la précarité afin de pouvoir exercer un emploi relevant du domaine d'étude qu'ils ont choisi. Seul 18% ont en effet changé de voie.

De plus et si cette remarque peut apparaître comme annexe, alors que le taux de natalité en France en 2004 s'élève à 1,9%, il n'est pour les femmes titulaires d'un doctorat que de 0,75%. Cela peut s'expliquer par les difficultés financières et la précarité dans lesquelles se retrouvent ces femmes pendant et après la thèse. Enfin, étant donné que les emplois non rémunérés (organiseurs d'exposition, étude d'un fonds d'archives, réécriture de leur thèse de doctorat en vue d'une publication) constituent un passage obligé pour tout chercheur candidat à un poste de maître de conférences ou maître-assistant en école d'architecture, ils se sont peu à peu institutionnalisés.

Ces résultats soulèvent donc la question de la reconnaissance de cette formation par le monde du travail et s'oppose à l'idée reçue selon laquelle un chercheur dispose d'un emploi qualifié et rémunéré lui permettant de faire part de ses recherches ou d'apporter son regard et sa compétence.

IV- Les problèmes soulevés par cette formation

A- Les études de doctorat et la reconnaissance du diplôme : contre les idées reçues

Si pendant longtemps les doctorants ou docteurs ont été perçus comme des chercheurs enfermés dans leur laboratoire et ne communiquant avec l'extérieur que par le biais d'articles, cette enquête démontre au contraire qu'ils ont tous plusieurs expériences professionnelles à leur actif et ne disposent pour la majorité d'entre eux d'aucune aide publique. De plus, le choix fait par ces personnes de s'engager dans une formation longue et parfois laborieuse, répond à une véritable volonté de travailler sur la compréhension de l'architecture et sur la mise en valeur du patrimoine. Pour cela, ils étudient d'autres champs disciplinaires comme la géographie, les matériaux, la sociologie, le droit, la philosophie et bien évidemment l'histoire. Enfin, l'obtention du doctorat n'est en aucun cas une fin en soi mais au contraire une période enrichissante pendant laquelle les doctorants classent des fonds d'archives, photographient des édifices, participent activement aux journées du patrimoine, montent des expositions, font partager leurs connaissances au grand public comme aux spécialistes et ce, sur bien d'autres

sujets que celui de leur thèse. Ces différentes expériences dans l'inventaire du patrimoine, l'enseignement ou encore l'organisation de manifestations culturelles attestent non seulement de leur capacité à exercer dans différentes structures, mais démontrent que des emplois existent.

Pourtant, cette enquête révèle qu'ils ne sont que 10% à être titularisés dans le domaine de l'enseignement (maître-assistant en école d'architecture et maître de conférences) et aucun au sein des institutions publiques. Il apparaît donc que la reconnaissance du diplôme par le monde du travail n'est pas à la hauteur des efforts consentis. Pas plus que ne le sont les nombreuses expériences professionnelles qui rendent compte pourtant de leur capacité d'adaptation et de leur polyvalence, capacités tant recherchées par les employeurs aujourd'hui. Entreprendre un doctorat relève donc plus d'une profession de foi que d'un assistantat ou d'un éternel besoin de prolonger inlassablement ses études.

D'ailleurs, en nous appuyant sur les chiffres de cette enquête, le docteur-type en histoire de l'architecture, serait une femme qui a entrepris à 26 ans et demi son doctorat dans la continuité de son cursus universitaire en histoire de l'art. Pour mener à terme sa thèse, elle a cumulé différents CDD et vacations au sein d'une institution du secteur public et a été aidée financièrement par ses parents ou son conjoint. A l'issue de sa thèse, soutenue au bout de cinq ans, elle a à peu près autant de chance d'avoir un emploi stable qu'un emploi précaire. Dans le premier cas, cela suppose qu'elle a également un diplôme d'architecte ou qu'elle accepte de travailler dans un secteur sans rapport avec sa formation et dans le second cas, qu'elle souhaite persévérer malgré la précarité des emplois, dans son domaine d'étude et de recherche. A ces maux nous proposons quelques remèdes.

B- Le financement des études de doctorat

L'allocation recherche a permis à plus d'un tiers des doctorants de se voir financer trois années de recherche. Cette aide publique, malgré son nombre limité chaque année, est non seulement indispensable mais elle pourrait être prorogée au cas par cas d'une année supplémentaire. De même, il pourrait être envisagé afin d'aider les autres doctorants, qu'ils bénéficient au sein du secteur public d'un emploi à temps partiel (mi-temps ou 1/3 temps) c'est-à-dire des CDD ou des vacations garanties pendant au moins 5 ans ou que ces emplois partiels soient accompagnés d'une aide publique (celle-ci étant bien évidemment moins importante que l'allocation recherche). Cette disposition suppose bien évidemment que des emplois stables soient ouverts aux titulaires afin qu'ils ne se retrouvent pas en concurrence.

C- Le problème de l'emploi

Que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, dans leur domaine d'étude ou en vue d'exercer un autre métier, nombre de docteurs sont aujourd'hui confrontés à une triste réalité : ils sont déboutés en raison de leur sur-qualification et de leur trop grande spécialisation.

Quant aux universités, celles-ci acceptent en doctorat des étudiants sans même leur garantir un avenir. Les allocations de recherche attribuées aux plus méritants leur permettent, voire les encouragent, à faire un doctorat. Mais, une fois leur thèse soutenue, ils sont abandonnés au marché du travail. N'y a-t-il pas là une contradiction ? Il serait donc plus que souhaitable qu'à ces allocations de recherches soit associée, une fois la thèse soutenue,

l'obtention d'un poste (chercheur, enseignant...). Cette proposition n'exclut en rien qu'elle soit également applicable à d'autres doctorants (dont les formalités restent à définir) puisque le nombre des allocations de recherche obtenues dans cette discipline est en moyenne de une à deux par an.

D- L'enseignement : la voie royale ?

En université : Depuis 1992, parmi l'ensemble des docteurs en histoire de l'art (spécialisation histoire de l'architecture) de l'université Paris 1 qui ont déposé leur candidature auprès du Conseil National des Universités (CNU), 65%, soit 15 personnes² sont ou ont été inscrites sur la liste d'aptitude³ pour l'emploi d'un poste de maître de conférences en 22^e section « Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique ». Or, sur ces 15 personnes, seules 4 occupent actuellement un poste de maître de conférences dans une université française, dont 3 seulement dans le domaine de l'histoire de l'architecture⁴.

Cette situation s'explique à la lecture des arrêtés publiés chaque année au Journal Officiel « portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférences offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1^o de l'article 26-1 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement (année ...) ». En effet, entre 1998 et 2005, 36 postes de maîtres de conférences en histoire de l'art contemporain ont été ouverts, soit un peu plus de 4 postes par an. Cependant, sur ces postes concourent tous les spécialistes de la peinture, de la sculpture, des arts décoratifs et de la photographie du XIX^e et XX^e siècle. A l'exception de Rennes en 2002 où un poste spécifiquement intitulé histoire de l'architecture contemporaine a été ouvert, tous les autres postes étaient donc réservés à l'ensemble des historiens de l'art.

Si dans les textes officiels il n'existe pas de postes vacants en histoire de l'architecture, dans les faits on constate pourtant que les universités recrutent dans le domaine de l'histoire de l'architecture des enseignants vacataires. Ce statut permettant à des jeunes docteurs qui n'ont pu obtenir un poste de maître de conférences de dispenser quelques heures de cours, reste cependant soumis à l'obligation (pour le jeune docteur) de justifier d'un emploi principal durant l'année précédente et l'année scolaire en cours (fiches de paye valables pour un minimum de 1000 heures /an). On peut donc regretter que ce système (par ailleurs très coûteux pour l'employeur⁵) soit réservé à ceux qui ont déjà un emploi alors que ces vacances sont le meilleur moyen d'acquérir de l'expérience dans l'enseignement.

On constate par contre que plus d'1/3 des étudiants étrangers venus entreprendre leur doctorat d'histoire de l'architecture en France occupent ensuite un emploi d'enseignant dans leur pays d'origine (Italie, Brésil, Iran, Corée). Le doctorat d'histoire de l'architecture constitue donc davantage une référence dans les universités étrangères qu'en France.

Dans les écoles d'architecture : l'existence d'une vingtaine d'écoles d'architecture en France, délivrant des cours d'histoire de l'art et de l'architecture et s'orientant vers des activités de recherche, constitue le second débouché naturel pour les titulaires du doctorat analysés ici. Ces derniers peuvent postuler dans une discipline spécifique au concours annuel

² Ce pourcentage ne prend pas en compte les docteurs dont nous ignorons s'ils ont fait la demande (40% dont une grande partie sont des étudiants étrangers) et ceux qui n'ont pas demandé la qualification (10%).

³ La qualification n'est valable que pendant cinq ans. Passée la cinquième année sans l'obtention d'un poste, le docteur doit refaire les démarches auprès du CNU pour obtenir une nouvelle qualification. Pour l'année 2005 et sur l'ensemble de la France, 33 personnes au minimum peuvent, en vertu de leur inscription sur la liste d'aptitude, prétendre à un poste de maître de conférences.

⁴ A noter que ces trois postes ont été pourvus entre 1993 et 1998.

⁵ Mais il permet à l'employeur public d'être exempté des cotisations sociales dont le chômage.

organisé par le ministère de la Culture pour devenir maître-assistant ou professeur, intitulée : Histoire et culture architecturale (HCA). Toutefois, les cours sont souvent assurés par des architectes-historiens recrutés dans la section TCPAU (Théorie, conception et projet en architecture et urbanisme) et les postes ouverts aux historiens sont rares, voire inexistant : aucun poste n'a été ouvert au concours externe entre 2003 et 2005. Cette situation explique donc les raisons pour lesquelles sur les 35% des docteurs interrogés qui occupent un poste en école d'architecture, la majorité se retrouve dans des situations précaires (vacataires ou contractuels). L'obtention de ces emplois est de plus soumise comme à l'université à l'obligation d'avoir un emploi principal garantissant la couverture sociale !

Dans les lycées : C'est en 1993 qu'a été créé un enseignement d'histoire des arts dans les lycées d'enseignement général et technologique permettant aux élèves d'être initiés à l'histoire de l'art et de l'architecture. Plus précisément, cette option « Histoire des Arts » est dispensée auprès des élèves à partir de la classe de Seconde pour la série littéraire dans les lycées d'enseignement général, et aux élèves de Première et Terminale pour les autres séries ainsi que dans les lycées d'enseignement technologique. En 2004-2005, cette option existe sur l'ensemble de la France dans plus de 140 lycées. Or, à l'heure actuelle il n'existe aucun moyen pour les docteurs en histoire de l'architecture d'enseigner auprès de ces élèves. En effet, cette option est uniquement dispensée par des professeurs agrégés d'autres disciplines (français, histoire, arts plastiques...). Ce constat met en lumière un autre problème : l'absence d'agrégation en histoire de l'art. Cette matière est incluse dans l'agrégation arts plastiques et implique donc encore fois, d'avoir des notions de dessin, ce qui n'est pas le fait des historiens d'art et d'architecture.

La quasi inexistence de postes réservés à cette discipline, que ce soit en université ou en école d'architecture, pose donc un véritable problème qui ne pourra être résolu qu'en augmentant le nombre des postes de maîtres de conférences spécifiques, en réservant des postes aux historiens dans les écoles d'architecture et en facilitant leur titularisation. Enfin, il serait judicieux que dans les lycées, ces docteurs puissent au même titre que les professeurs, prendre en charge l'option « histoire des arts » **en raison de** leur « double formation » en histoire de l'art et de l'architecture. La question du nombre d'heures réglementaires pouvant être résolue par leur rattachement à plusieurs lycées. La formation des maîtres et enseignants en IUFM pourrait également être ouverte à ces docteurs.

E- La fonction publique

On constate que de nombreux docteurs occupent à titre contractuel des emplois dans le domaine du patrimoine (conservation, visite, identification) qui sont d'une part précaires et d'autre part, de plus en plus rares. Ce domaine pour lequel ils sont nombreux à vouloir exercer est en effet régi par des concours et soulève plusieurs problèmes :

- *La préparation aux concours :* la lourde préparation au concours de conservateur du patrimoine nécessite plusieurs mois de travail et des moyens financiers pour s'y consacrer. Peu de docteurs ont les possibilités matérielles et le courage de s'y préparer après avoir passé au moins 5 années à réaliser leur thèse. A cela s'ajoutent, les 5 années d'études effectuées préalablement à leur doctorat durant lesquelles ils ont acquis des connaissances aussi bien en histoire de l'art qu'en histoire de l'architecture et ce, sur différentes périodes.

- *La rareté des concours :* au regard de la liste des concours ouverts ces dernières années, le nombre des concours dans les domaines d'attachés de conservation ou de conservateurs varie en fonction des années, certaines en étant totalement dépourvues.

F- Les solutions proposées

Création de passerelles entre la recherche et la conservation des musées et du patrimoine

Ces différents constats nous amènent donc à espérer la création de « passerelles » avec d'autres corps de métiers comme par exemple celui de conservateur (spécialités « inventaire », « muséographie », « patrimoine scientifique, technique et naturel »). Cette mesure envisagée lors de la création de l'Institut National du Patrimoine (INP) en 1990 et qui devait être étudiée plus précisément quelques années après, est restée sans suite. La recherche constitue pourtant un des axes majeurs de la formation dispensée par l'INP puisqu'elle fait théoriquement partie intégrante du métier de conservateur (voir le dossier publié par l'INP portant sur les *Concours pour le recrutement des conservateurs du patrimoine 2004*, p. 11). La comparaison avec d'autres pays européens confirme cette analyse dans la mesure où les frontières entre musée et université y sont beaucoup plus perméables.

Il serait donc aisément envisageable que le niveau d'étude élevé que représente un doctorat puisse être considéré comme équivalent au concours d'entrée à la formation de 18 mois de l'INP. Cette proposition déjà en vigueur dans la magistrature offre en effet au docteur en Droit d'accéder directement au certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) sans passer par la voie du concours. Pourquoi ne serait-elle pas applicable à d'autres doctorats ?

Réforme du recrutement des collectivités publiques

Au sein des collectivités publiques, ne pourrait-on pas non plus faciliter la titularisation des docteurs recrutés dans un premier temps à titre contractuel lorsque le poste peut se pérenniser en leur permettant par exemple de passer les concours en interne sans attendre les 7 années réglementaires. Les collectivités et institutions publiques se retrouvent en effet confrontées à la multiplication des CDD afin de rester dans la légalité alors même qu'elles disposent de personnes compétentes et désireuses de continuer. De plus, pour embaucher un salarié du privé, avec un statut de contractuel, les élus doivent d'abord faire la preuve qu'ils ont échoué à recruter un fonctionnaire. Notre proposition va d'ailleurs dans le sens d'un projet de loi que prépare pour la fin 2005 Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités territoriales, destiné à faciliter les recrutements et la mobilité dans l'administration locale (*Le Monde*, 16 sept. 2005)

Conclusion

Cette enquête souhaitait évaluer une formation à l'aune des emplois exercés aujourd'hui par les titulaires de ce doctorat. Des questions subsistent comme par exemple le coût réel d'un doctorat qui comprend parfois de nombreux déplacements en France et à l'étranger, l'ouverture internationale des chercheurs français et la fuite des cerveaux, la réduction des publications scientifiques en histoire de l'art et d'architecture pénalisées par la législation du droit à l'image, etc.

Aujourd'hui, on célèbre les journées du patrimoine, les collectivités revendiquent l'art, l'architecture et le patrimoine comme une donnée essentielle à leur développement, et les architectes comme les entreprises liées au secteur du bâtiment sont de plus en plus confrontés au respect des sites et à l'intégration des édifices dans leur contexte environnant. Parallèlement, on déplore un taux de chômage élevé qu'on essaye depuis plus de vingt ans de

résorber par des voies multiples. A notre modeste échelle, nous avons réfléchi à des solutions qui ne nécessitent pas uniquement une augmentation des crédits mais une réactualisation des textes de loi qui encadrent et parfois sclérosent les emplois dans le secteur culturel.

De cette enquête, il ressort surtout et peut-être avant tout, que les docteurs en histoire de l'architecture ont entrepris avec passion et motivation des recherches afin de faire avancer la connaissance sur l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine. Ils seraient, à ce titre, sincèrement désireux de pouvoir les poursuivre.

Si vous souhaitez réagir à ce texte ou nous contacter :

Helene.caroux@libertysurf.fr

aymone.nicolas@wanadoo.fr

ANNEXES

Liste des thèses d'Histoire de l'architecture soutenues entre 1993 et 2005 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

* thèse publiée.

1993

Cláudia **Estrela Porto**, *L'évolution des structures spatiales à travers l'oeuvre de Stéphane du Chateau*. Dir. G. Monnier.

Inha **Jung**, *L'architecte Robert Camelot (1903-1992)*. Dir. G. Monnier

Claude **Loupiac**, *L'architecture théâtrale en France à la Belle Epoque et le cas du Théâtre des Champs-Élysées*. Dir. G. Monnier.

1994

Hyun-Wha **Kim**, *Les rapports de l'art et des techniques : l'art cybernétique et ses manifestations dans la sculpture, l'architecture et l'urbanisme*. Dir. G. Monnier

*Christine, **Mengin**, *Loger l'employé : maîtrise d'ouvrage syndicale et modernité architecturale sous la République de Weimar*. Dir. G. Monnier.

1995

*Asdís **Olafsdottir**, *La diffusion internationale du design entre 1920 et 1940 : le mobilier d'Alvar Aalto*. Dir. G. Monnier.

Kyoung-Sook **Nam**, *L'architecture brutaliste en France : sources et réalisations*. Dir. G. Monnier.

1996

Claudette **Deom**, *L'architecture de la maison individuelle en France depuis les années 60 : références et inventions dans trois agences d'architectes*. Dir. G. Monnier

*Stéphane **Laurent**, *Art et industrie : la question de l'enseignement des arts appliqués (1851-1940) : le cas de l'Ecole Boule*. Dir. G. Monnier.

Eun-Seok **Lee**, *L'architecture industrielle en France et son rayonnement depuis les années 80 (technique et image)*. Dir. G. Monnier.

Ekaterini **Tzamou**, *Arts plastiques et architecture en France depuis 1950 : Le sculpteur Philolaos*. Dir. G. Monnier.

1997

Agnès **Garrone**, *Les architectes et les sculpteurs en activité dans les Bouches-du-Rhône pendant la Troisième République*. Dir. G. Monnier.

Kwan-Seok **Lee**, *La contribution d'Henri Ciriani à l'architecture du musée contemporain*. Dir. G. Monnier.

Roberta **Lucente**, *L'architecture de la palazzina à Rome, 1945-1960*. Dir. G. Monnier

Seyed-Amir, **Mansouri**, *Etude des évolutions de l'architecture et de la ville de Kerman*. Dir. G. Monnier.

1998

*Fabienne **Chevalier**, *L'œuvre d'Eliel Saarinen en Finlande (1898-1909) et sa réception en Europe : romantisme national ou art nouveau ?*, Dir. G. Monnier.

Ariane **Dienstag**, *Le Corbusier, l'architecture et le droit*. Dir. G. Monnier

Diala **Touré**, *L'activité des bureaux d'études Henri Chomette en Afrique de l'ouest depuis 1948*. Dir. G. Monnier.

1999

Paola **Berenstein-Jacques**, *Un dispositif architectural vernaculaire : les favelas à Rio de Janeiro*. Dir. G. Monnier.

*Robin **Lambert**, *Bath et son patrimoine architectural : étude critique de sa protection au vingtième siècle*. Dir. G. Monnier.

*Eric **Lengereau**, *La Ve République et la politique de l'architecture (1958-1981). Les hommes, les idées, les dispositifs*. Dir. G. Monnier.

Frédérique **Peyrouzere**, *Le musée en partage. Etat et musée sous le ministère de Jean Zay*. Dir. G. Monnier.

2000

*Virginie **Picon-Lefebvre**, *Construire la ville sur dalle, Maine-Montparnasse et la Défense, 1950-1975*. Dir. G. Monnier.

Sail **Yacine**, *Les tours dans l'agglomération parisienne depuis 1960. Projets et réalisations*. Dir. G. Monnier.

2001

José **Santiago Faria**, *Etienne de Gröer urbaniste à la ville de Coimbra, Brésil*. Dir. G. Monnier.

Nicolas **Nogue**, *Bernard Laffaille (1900-1955), ingénieur de l'entreprise au bureau d'études : modes d'exercice et pensée technique*. Dir. G. Monnier.

2002

Wilbert **González Llovera**, *Histoire critique du Musée National d'Ethnographie. Des origines jusqu'au Musée des Arts et Traditions Populaires*. Dir. G. Monnier.

Solange **Jungers**, *L'architecture des hypermarchés en région parisienne, 1961-2000*. Dir. G. Monnier.

*Aymone **Nicolas**, *L'Union internationale des architectes et les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme (1949-1969). Dessins d'architecture et de politique*. Dir. G. Monnier.

*Benoit **Pouvreau**, *Eugène Claudius-Petit, un politique en architecture*. Dir. D. Voldman.

Florence **Wierre**, *Euralille (1988-1995). Les modalités d'une opération d'aménagement contemporaine : organiser, communiquer, archiver*. Dir. G. Monnier.

Yamana, **Yoshiyuki**, *Les ateliers de construction Schwartz-Hautmont : l'évolution d'un entrepreneur industriel 1919-1977*. Dir. F. Seitz.

2003

Hélène **Frouard**, *Les politiques patronales de logement en France (1894-1944) : de l'initiative privée au devoir national*. Dir. D. Voldman.

*Richard **Klein**, *Histoire d'une demeure moderne, la villa Cavroix, Robert Mallet-Stevens*. Dir. G. Monnier.

2004

Vincent **Bertaud du Chazaud**, *Les architectures de la croissance innovante : 1965-1975. Aujourd'hui entre mutation et destruction*. Dir. G. Monnier.

*Hélène **Caroux**, *L'architecture des bibliothèques municipales des villes françaises de plus de 100.000 habitants de 1945 à nos jours*. Dir. G. Monnier.

Charlotte **Dupondt-De Ruidaz**, *La construction métallique : le parcours de Paul Despondt, Architecte*. Dir. G. Monnier.

Patrice **Gourbin** : *Les monuments historiques de 1938 à 1959 : une administration au service de l'architecture*. Dir. D. Voldman.

Paul **Landauer**, *La Caisse des Dépôts et Consignations face à la crise du logement (1953-1958)*. Dir. D. Voldman.

Stéphanie **Orcel**, *Création architecturale et patrimoines anthropologiques au Mexique*. Dir. G. Monnier.

2005

Catherine **Grosjean**, *Construire en Lorraine : les entrepreneurs entre 1871 et 1914*. Dir. A. Picon.

François **Poupardin**, *L'architecture des bâtiments voyageurs des compagnies de chemin de fer en France, des origines à la seconde guerre mondiale. Etude des programmes et des types*. Dir. G. Monnier.

Frédéric **Saunier**, *L'aménagement de la Basse-Seine de 1940 à 1977, un territoire d'expérience*. Dir. D. Voldman

Liste complémentaire des thèses d'Histoire de l'architecture soutenues entre 1994 et 2004 sur l'ensemble de la France (liste non exhaustive)

1994

Esteban **Castaner**, *Les halles métalliques en Espagne au XIX^e siècle* Bordeaux III Dir. D. Rabreau.

1995

Marie-France **Cussinet**, *L'architecture théâtrale en province (1870-1914)* Clermont-Ferrand Dir. : J.P. Bouillon.

Gilles **Plum**, *Les palais des beaux-arts et le pont Alexandre III. Un ensemble architectural et urbain en 1900 entre éclectisme et renouveau classique* Paris IV Dir.: B. Foucart.

1997

Yann **Nussaume**, *Tadao Ando et Takamatsu Shin face au désordre de la ville japonaise, sens de leur architecture, relation à la ville et à la tradition. Réflexion sur l'importance du milieu en architecture* E.H.S.S. Dir.: Augustin Berque.

1998

Anne-Laure **Carré**, *Verre et innovation : le verre dans l'architecture et la construction de la deuxième moitié du XIX^e siècle aux années trente* Paris IV, Dir. Caron.

Jean-Louis **Kerouanton**, *Investissement religieux et architecture en Maine-et-Loire, 1840-1940. Les églises paroissiales* Rennes II Dir.: Michel Lagrée.

Gaëlle **Lemonnier**, *Urbanisme et architecture balnéaires de Saint-Malo Paramé : l'invention d'un site* Rennes II Dir. J.Y. Andrieux.

Simon **Texier**, *Georges Henri-Pingusson, architecte (1894-1978). L'architecture comme "transcendance poétique du concret", ou l'impossible doctrine*, Paris IV, Dir. B. Foucart.

1999

Béatrice **Bouvier**, *L'Encyclopédie d'architecture (1850-1892) : un miroir de l'architecture de son temps* E.P.H.E. Dir. J.M. Leniaud.

Hélène **Jannièrre**, *Représenter et diffuser l'architecture moderne : les revues françaises et italiennes, 1923-1939*. EHESS Dir. : Hubert Damisch).

- Arnaud **Le Brusq**, *Villes et architecture coloniale au Vietnam (1860-1945)* Paris IV Dir.: B. Foucart.
- Cécile **Morillon**, *L'architecture thermale à Vichy entre 1853 et 1914* Clermont-Ferrand Dir. J.P. Bouillon.
- Florence **Ricateau-Marciano**, *Formation et carrière des élèves de la classe d'architecture de l'École des Beaux-Arts de Marseille au XIX^e siècle* Aix-Marseille Dir. : C. Massu.
- Alice **Thomine**, *Joseph-Auguste-Émile Vaudremer(1829-1914), architecte : la rigueur de l'architecture publique*,E.P.H.E. Dir. : J.M. Leniaud.
- Hélène **Vacher**, *Projection coloniale et ville rationalisée. Le rôle de l'espace colonial dans la constitution de l'urbanisme en France, 1900-1931* Aalborg.
- Christine **Vendredi-Auzanneau**, *L'utilisation du verre dans l'architecture moderne : l'exemple pragois 1880-1990* E.P.H.E. Dir. : J.M. Leniaud.

2000

- Nathalie **Bertrand**, *Tamaris, villégiature, urbanisme, architecture dans la seconde moitié du XIX^e siècle* Aix-Marseille Dir. : C. Massu.
- Chantal **Delbecq-Alibert**, *Les reflets du passé : Narbonne, les narbonnais et leur patrimoine historique de 1789 à 1939*. Montpellier III Dir.: Carbonell.
- Rossella **Pezone-Froissart**, *Le groupe de l'Art dans tout (1896-1901). Un art nouveau au seuil du XX^e siècle* Clermont-Ferrand Dir.: J.P. Bouillon.

2001

- Marina **Gasnier**, *Le patrimoine industriel en Ille-et-Vilaine (XIX^e - XX^e siècle). De l'inventaire à l'histoire* Rennes II dir. Jean-Yves Andrieux.
- Ghislaine **Legrand**, *Les architectes départementaux du Lot au XIX^e siècle* Toulouse Le Mirail, Dir. Yves Bruand.
- Eric **Monin**, *Ambiances et dispositifs éphémères en milieu urbain. Une analyse critique de projets d'aménagements temporaires réalisés en France au XVIII^e et XX^e siècles* Paris VIII Dir.: Jean-Pierre Péneau.
- Carmen **Popescu**, *Le style national dans l'architecture roumaine 1880-1940. Evolution et idéologie* Paris IV Dir.: B. Foucart.

2002

- Fatiha **Belmessous**, *Le temps des réhabilitations des grands ensembles : pratique architecturale et/ou mode de production urbaine ?*.Lyon II, dir. F. Loyer.
- Catherine **De Smet**, *Le livre comme synthèse des arts ; édition et design graphique chez Le Corbusier, 1945-1965*, Paris VIII Dir.: J.L. Cohen.
- Nicolas **Meynen**, *Fortification, architecture et urbanisme à La Rochelle au XIX^e siècle* Bordeaux III Dir. : D. Jarassé.

2003

- Claire Lise **Creissen**, *Alès, architecture et urbanisme au XIX^e siècle (au travers de la commande publique et des bâtiments d'intérêt public* Aix-Marseille Dir.: C. Massu.
- Marie **Gloc**, *Construire, restaurer, écrire : Edouard-Jules Corroyer (1835-1904), l'architecture dans tous ses états*. EPHE Dir.: JM Leniaud.
- Christophe **Le Bollan**, *La construction des grandes gares de la ligne Rennes-Brest (1842-1937)* Rennes II Dir. J.Y. Andrieux.
- Jean-Marie **Oudoire**, *Ferdinand Dutert 1845-1906. Une architecture de plain-pied avec le XX^e siècle* Lille III Dir.: Robichon.

2004

Hervé **Doucet**, *Art nouveau et régionalisme. Emile André (1871-1933), architecte et artiste* Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines Dir. F. Loyer.

Manolita **Fréret-Filippi**, *Un historicisme régional sous la III^e République : Camille Albert (1852-1942), architecte de la ville de Fécamp* Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines Dir. F. Loyer.

Marielle **Magliozi**, *L'art du bricolage dans l'architecture marginale de la seconde moitié du XX^e siècle en France. Les créations de la "subculture"* Aix-Marseille Dir. C. Massu.

Nolwen **Rannou**, *L'exercice de l'architecture et de la restauration en France au XIX^e siècle : la carrière de Joseph Bigot (1807-1894), architecte finistérien* Rennes II Dir.: J.Y. Andrieux.

Sylvain **Schoonbaert**, *La voirie bordelaise au XIX^e siècle : l'administration et les pratiques municipales d'aménagement urbain (1807-1886)* Paris XII Dir.: Jean-Pierre Frey.